

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (16) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.COLIN, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BARREAU, M.BONNET, M.CHAINÉ, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGÉ, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (5) : M.SULLI donne pouvoir à Mme PIAULET
Mme BOURAT donne pouvoir à M.PEROCHON
Mme AZIHARI donne pouvoir à Mme LAVRARD
M.MEUNIER donne pouvoir à M.ABELIN
M.BARBOT donne pouvoir à M.COLIN

EXCUSES (4) : M.PICHON, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.HENEAU

Secrétaire de séance : Madame Isabelle BARREAU

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Mise en place d'un règlement pour le jeu-concours "Le Théâtre BLOSSAC" organisé dans le cadre de l'anniversaire de la réouverture du Théâtre BLOSSAC

Le service du Pays d'art et d'histoire, qui a pour mission la valorisation du patrimoine de l'Agglomération, s'associe à la manifestation anniversaire du Théâtre BLOSSAC organisée les 25 et 26 novembre 2017 par le service culturel.

A cette occasion, des spectacles et/ou concerts seront proposés gratuitement par des associations ou des établissements scolaires du territoire de l'Agglomération de Grand Châtellerault.

Afin d'éveiller le public de cette manifestation à la valeur et aux richesses patrimoniales du théâtre BLOSSAC, le film réalisé à l'occasion de la restauration et de la réouverture en 2013 sera diffusé avant chaque représentation. Il montrera au public les étapes de l'histoire et de la restauration de l'édifice.

Afin de rendre ludique la présentation de ce film, un "quizz" dont les réponses se trouveront dans le reportage sera mis à disposition des spectateurs. La participation à ce jeu-concours permettra de remporter des places gratuites pour les visites guidées du théâtre, très prisées pendant les fêtes de fin d'année.

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU l'article 3 alinéa II.3 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence pour la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

VU l'article III alinéa 10 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence de promotion, coordination et organisation d'animations sur le patrimoine du territoire dans le cadre du Label Pays d'art et d'histoire.

CONSIDERANT que l'organisation d'un jeu-concours autour du Théâtre BLOSSAC est de

Délibération du bureau prise par délégation

du 13 novembre 2017

n°6

page 2/2

nature à valoriser la manifestation "Anniversaire du Théâtre",

CONSIDERANT la nécessité d'établir un règlement pour définir les modalités du jeu-concours,

Le bureau communautaire, ayant délibéré :

- adopte le règlement du jeu-concours joint en annexe,
- autorise le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce jeu-concours.

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER